

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 254 :

« Si une réforme des retraites est adoptée par le Parlement, elle prend en compte ces spécificités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement prévoit d'engager prochainement une énième réforme du système des retraites. Il y a fort à parier que comme toutes celles engagées ces dernières années, celle-ci imposera une nouvelle régression sociale que le groupe de la France insoumise ne pourra pas accepter. En tout état de cause, il ne saurait être question de considérer comme adopté par avance un texte dont le contenu n'a pas été rendu public. Cet amendement vise donc à remplacer une formulation assez malhonnête en ce qu'elle prend pour un fait accompli l'adoption d'un texte que le Parlement devrait en toute rigueur pouvoir repousser.